



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## ONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal n° 11 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 20 novembre 2024 à 20h00 A la salle du Conseil Communal à Roche

---

**Présidence :** M. Maxime Crisinel

**Sont présents :** A l'appel :

18 membres présents sur 27 conseillères et conseillers assermentés

Pour le CODIR :

M. Marc-Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Fabio Lecci, Marcel Rechsteiner

Excusé : --

---

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Démission
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024
5. Communications du bureau
6. Communication C02/24
7. Rapport et vote du préavis suivant :
  - 7.1 **Préavis N° 08/2024, relatif au budget 2025**
8. Interpellation de Dominique Weber sur le fonctionnement, responsabilité et communication : le secrétariat de l'ASPIHL interface entre les usagers et le CODIR
9. Postulat de Christian Müller sur l'attribution des subventions cantonales relatives aux transports scolaires d'une association intercommunale
10. Communications du CODIR
11. Divers

M. Maxime Crisinel, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Marc-Olivier Narbel Président du CODIR et 4 conseillers du Comité de Direction.

Il salue également la présence de la Secrétaire du CODIR, Mme Diamanta Maliqi, venue afin d'apporter son éclairage sur le budget.

#### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel : 18 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

**Se sont excusés :** Pascal Aeberhard, Thomas Dubois, Emilie Dufresne, Audrey Ravenswaaij, Aurore Seydoux, Léonard Studer, Aurélie Ziörjen.

**Non excusés :** Robert Conrad, Alexandre Pastore,

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 18 membres avec le Président, soit 17 votes à main levée et 18 votes à bulletin secret.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié et demande s'il appelle des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **3. Démission**

Le Président lit la lettre de démission de M. Florent Brandani de la Commune de Villeneuve et remercie le conseiller démissionnaire pour son engagement au profit de l'ASPIHL.

## **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024 est adopté à l'unanimité, tel que transmis par courriel du 11 novembre 2024.

## **5. Communications du bureau**

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 4 novembre 2024 en comité restreint pour préparer la présente séance.

Il relève que le débat et le vote sur le préavis 06/24 sur le règlement du Conseil d'établissement n'est pas encore à l'ordre du jour et précise que la Commission dit avoir siégé le 7 octobre et qu'une nouvelle séance était prévue le 18 novembre dernier à la date à laquelle un échange a eu lieu avec le premier membre de la commission.

### **Dates des séances du Conseil Intercommunal en 2025 à Roche :**

Le Président expose que depuis la dernière séance, le bureau s'est également mis en contact avec le CODIR dans le but de définir les dates des prochaines séances du Conseil intercommunal. Sur cette base, les prochains Conseils ont été fixés au :

- **26 mars 2025, notamment pour l'approbation des comptes 2024**
- **18 juin 2025**
- **1<sup>er</sup> octobre 2025, notamment pour l'adoption du budget 2026**
- **19 novembre 2025**

### **Séance NPIV :**

Avec la convocation à cette séance, la Secrétaire Corinne Rey a transmis le lien pour l'inscription à la séance NPIV organisée par l'Union des communes vaudoises initialement à Aigle. Le Président constate que cette nouvelle péréquation suscite de l'intérêt et des questions.

### **Visite des locaux du prestataire de repas pourra avoir lieu fin janvier début février 2025.**

- Le Président revient sur la proposition de M. Lecci lors de la précédente séance du 18 septembre 2024 et expose avoir eu un échange avec ce dernier en vue de la recherche d'une date pour la visite des locaux du prestataire de repas, sans qu'une date n'ait, à ce stade, pu être définie.
- La date du 22 janvier 2025 a été communiquée au bureau après la séance du 20 novembre 2024. Un mail a été transmis aux membres du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL le 9 décembre 2024.

## **6. Communication C02/2024**

Le Président relève que le CODIR a établi le 15 novembre dernier un plan des dépenses d'investissement 2025-2029.

Il a été adressé au bureau le 18 novembre et a été transmis aux membres du Conseil le même jour.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Le Président passe la parole au CODIR

- **M. Rechsteiner** : il s'agit d'une mise à jour des montants selon les tableaux 2024. Un chiffrage a été mis à jour pour la future construction à la Tronchenaz. Et nous avons aussi mis à jour les plannings selon les connaissances qu'on a à ce jour.

La discussion est ouverte aux questions :

- La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant de l'OJ.

## **7. Rapport et vote des préavis suivants :**

### **7.1 Préavis N° 08/2024, relatif au budget 2025**

Le Président donne la parole au rapporteur de la COGEF

- **M. Jean-Daniel Zufferey** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.

Les Présidents entame l'examen du budget page par page et point par point :

- **M. Weber : 110 Administration** : point 1100.3185.00 Honoraires consultant qui est en lien également avec le traitement prévu au point 5011.3100.00. La réponse apportée par le CODIR à la COGEF est résumée comme suit : Le mandat RH est prévu pour un montant de 25'000 Frs et le préavis précise un montant représentant 18% du salaire annuel brut de la personne recherchée, ce qui correspond à un salaire de 138'888 Frs brut annuel. Ce montant pour un cahier des charges et une stratégie qui n'ont pas encore été établies à ce jour. Pour un tel salaire le poste recherché n'est pas un simple responsable technique mais une personne avec un diplôme de haute-école, il s'agirait plutôt d'un poste de directeur d'exploitation. Le CODIR devrait établir une stratégie d'organisation claire et présenter un cahier des charges de la personne recherchée. Ceci établi, le CODIR pourra exposer sa vision et l'enveloppe financière qui l'accompagne via un préavis par exemple au premier semestre 2025.

J'invite les conseillères et conseillers de retrancher le chiffre prévu du budget RH et à adopter l'amendement que je dépose.

- **M. Narbel** : Aujourd'hui, nous devons effectivement professionnaliser un peu l'ASPIHL et nous avons la chance d'avoir un CODIR qui est d'accord de faire beaucoup plus ce qu'il est censé faire par rapport au bureau de l'ASPIHL. Le CODIR est censé effectivement gérer correctement les problèmes en termes de politique et accepter les demandes de la direction du futur directeur ou directrice de l'ASPIHL. Pour pouvoir avancer et évoluer par rapport au retard qu'on a à la construction des bâtiments, nous avons pris un travail qui ne nous incombe pas normalement mais qui porte ses fruits puisqu'on arrive à avancer. C'est pour cela que nous avons décidé d'effectuer la recherche d'une personne un peu plus compétente qu'un simple responsable technique pour les constructions et par la suite aussi de la surveillance, de l'entretien des bâtiments qui appartiendront à l'ASPIHL. Les concierges seront aussi repris par l'ASPHIL et cette personne aura aussi cette responsabilité. Comme dit dans le rapport de la COGEF nous avons effectivement fait des recherches avec un bureau spécialisé pour la recherche et l'engagement de cette personne. Et selon notre demande, ce bureau a fixé un salaire annuel selon nos critères de recherche. Ensuite le Conseil Intercommunal va décider si on engage ou pas cette personne du bureau spécialisé. Si ce n'est pas le cas, on doit effectivement établir un cahier des charges précis ensemble, pour qu'elle puisse être choisie soit par le CODIR, le Conseil Intercommunal ou par le bureau spécialisé. Donc c'est effectivement une estimation d'un montant que nous avons mis dans le budget. On compte faire les recherches pour 2025, sans la certitude de trouver quelqu'un. Il faudra aussi tenir compte qu'Ecublens soit construit parce qu'à ce jour nous n'avons pas de bureau pour accueillir une personne de plus.
- **M. Reschsteiner** : Une précision : on avait juste une consultation par ce bureau conseil et nous l'avons vu pour la première fois vendredi (15.11.2024). Nous devons définir un cahier des charges de ce qu'on cherche.
- **M. Weber** : C'est pas le budget RH qui dérange mais le salaire qu'il représente.
- **M. Narbel** : C'est ce qu'il demande pour faire une recherche et c'est le salaire qu'ils nous ont indiqué.
- **M. Weber** : Vous cherchez plus un directeur d'exploitation qu'un responsable technique.

**M. Weber retire son amendement pour le point 110 Administration : 1100.3185.00 Honoraires consultant**



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

### Le Président reprend l'examen du budget :

- **M. Weber : 110 Administration** : point 1100.3189 supervision fiduciaire : est-ce-que vous louez le programme comptable à votre fiduciaire ?
- **Mme Maliqi** : Non, c'est un programme comptable Winbiz mais on le paie mensuellement.
- **M. Narbel** : Une précision sur ce point : c'est qu'aucun boursier n'avait la possibilité de reprendre la comptabilité de l'ASPIHL. Mme Maliqi ayant une formation comparable, nous avons décidé, pour l'appuyer, de prendre la fiduciaire qui travaille pour les communes de Villeneuve, Chessel, EPUDEHL et l'ASPIHL.
- **M. Weber : 355 Villeneuve Pavillons** : 3550.3312.00 il y a un compte qui contient à la fois les amortissements et les locations ?
- **Mme Maliqi** : il y a que les amortissements. Dans la réponse aux questions, je me suis tenue ce qui a été voté au préavis 01/2024. Le point 6, coût financier, l'amortissement de la location et de l'installation de 286'800 frs des pavillons sera effectué sur la durée d'utilisation de ces derniers.
- **M. Weber** : Dans la réponse, il s'agit d'une location et que les pavillons sont amortis 9450 frs par année.
- **Mme Maliqi** : Je me suis tenue au préavis 01/2024
- **M. Rechsteiner** : Les pavillons, on les loue et, en même temps, on amortit les travaux qui ont été faits.
- **M. Narbel** : Dans le préavis, on avait le montant de l'emprunt qui comprenait aussi le montant de la location.
- **M. Weber : 5001 Prestations parascolaires** : 5001.3011.00 Traitements : je demande au Président du CODIR de déposer une stratégie et un cahier des charges pour ce poste de responsable technique.  
J'invite les conseillères et conseillers à retrancher le chiffre prévu du budget 2025 qui est maintenu au niveau du budget 2024 à 153'200 frs à adopter l'amendement que je dépose.
- **Mme Maliqi** : Nous devons engager rapidement un aide comptable à partir du 1<sup>er</sup> janvier cela représente 60000 frs par année à 80-100%
- **M. Weber** : Dans ce cas, je modifie l'amendement et propose de mettre au budget 210'000 frs au lieu de 153'200 frs au 5001.3011.00.
- **M. Rechsteiner** : On est dans un budget et ce que vous demandez c'est de la cogestion. Le CODIR a les compétences pour engager du personnel.
- **M. Weber** : Nous ne voulons pas faire de la cogestion, mais si une personne qui vous aide à diriger l'association est nécessaire, il faudrait la présenter avant de le mettre au budget. C'est un montant conséquent que vous nous présentez.
- **M. Narbel** : Nous avons prévu de présenter des cahiers des charges pour chaque personne engagée. C'est mieux de prévoir ces montants.
- **Mme Robert-Nicoud : 5001 Prestations parascolaires** : 5007 camps scolaire le budget est stable et restera le même pour 2025 – 5008 course d'école, il y a moins de budget pour les courses d'école en 2025, c'est que le budget n'a pas été dépensé en 2024 et pour qu'elle raison ?
- **Mme Maliqi** : C'est un montant qui n'a pas été dépensé ces dernières années et c'est en accord avec la direction des écoles.
- **M. Narbel** : Ces montants sont définis par la direction des écoles. L'ASPIHL analyse ces montants et, suite, à une demande du Conseil Intercommunal, nous contrôlons ces budgets parce que ces montants n'étaient pas dépensés. Il faut savoir aussi que cet argent est demandé en avance aux communes et elles le mettent à leur budget. Quand ces montants ne sont pas dépensés, nous devons faire une rétrocession aux communes. Au niveau des enseignants, ils ont beaucoup de peine à organiser des sorties surtout sur les problématiques qui pourraient avoir lors de ces sorties. Une nouvelle commission a été créée cette année pour « booster » les enseignants.
- **Mme Robert-Nicoud** : Le budget est là et ce n'est plus un problème d'argent pour faire ces sorties et il ne faudrait pas péjorer les élèves qui ont envie de faire ces sorties.
- **M. Narbel** : Lors de la discussion avec la direction des écoles si les sorties se développaient, on a donné un accord avec certitude qu'on préférerait dépasser le budget et ensuite l'expliquer au Conseil Intercommunal, plutôt que de ne pas dépenser le budget.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Weber : 5009 Réfectoire surveillé** : 5030.00 Cotisations AVS-AF-AC et 5050.00 Assurances maladies et accidents : la caisse AVS ajoute des frais sur leurs prestations. Sachez que vous pouvez mettre en concurrence les caisses AVS.

Les charges sociales de l'AVS n'étaient pas prélevées aux employés jusqu'en 2023. Est-ce que c'est l'ASPIHL qui a payé ces frais ?

- **Mme Maliqi** : Oui, parce que les employés étaient sous le régime du règlement du personnel de la commune de Villeneuve jusqu'à ce que le règlement du personnel de l'ASPIHL soit accepté.

Le Président donne la parole au CODIR

- **M. Narbel** : Concernant l'erreur qui a été faite au niveau des charges sociales, nous avons fait un mail à la fiduciaire pour leur expliquer notre mécontentement.

La discussion est ouverte aux questions

- **M. Müller** : une remarque globale : ça reste un budget et il faut bien avoir quelques chiffres pour pouvoir s'orienter un peu. Il y a aussi la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. Il faut tenir compte du projet de la Tronchenaz qui commence à prendre forme. Pour dire que c'est extrêmement compliqué pour un CODIR, un comptable et un Conseil Intercommunal de pouvoir maîtriser au mieux et aux francs près ce budget mais : allons de l'avant !

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des amendements et du préavis.

- Le 1<sup>er</sup> amendement 1100.3185.00 Honoraires consultant étant retiré, il n'a pas à être soumis au vote.

- Le 2<sup>ème</sup> amendement 5001.3011.00 Traitements, est maintenu tel que modifié. Le Président rappelle qu'il est libellé comme il suit :

« Le budget 2025 est maintenu au budget 2024 à 210'000 frs (cet amendement a dû être voté 2 fois en raison d'un doute sur les voix exprimées lors du premier vote) »

Il est passé au vote.

Avec 3 oui, 10 non et 4 abstentions, l'**amendement est refusé**

Le Président redonne lecture des conclusions avant le vote :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL**

#### **DECIDE**

**VU le préavis municipal N° 08/2024, relatif au Budget 2025**

**OUI le rapport de la Commission chargée de son étude ;**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.**

**D'approuver le budget pour l'année 2025 présentant les résultats suivants**

**Un total de revenus de Fr. 5'859'605.--**

**Un total de charges de Fr. 5'859'605.--**

- Le préavis est accepté à la majorité, 14 oui, 3 abstentions



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## **8. Interpellation de Dominique Weber sur le fonctionnement, responsabilité et communication : le secrétariat de l'ASPIHL interface entre les usagers et le CODIR**

Le Président invite les conseillers qui appuient l'interpellation à le faire savoir en levant la main.

L'interpellation est appuyée par plus de 5 personnes.

Le Président donne la parole à M. Weber pour développer son interpellation.

Le Président donne la parole aux conseillers

- Pas d'intervention

Le Président donne la parole au CODIR

- **M. Narbel** : Ces problèmes de bus sont récurrents depuis plusieurs années et au vu de la circulation que nous avons à ce jour, ça provoque de temps à autre des retards.

En ce qui concerne la procédure pour que les instituteurs puissent obtenir un titre de transport dans les zones mobilis 71, 81 et 82, le système est en place depuis un certain temps mais nous l'avons un peu modifié pour savoir à qui on donne de l'argent. Selon cette procédure, l'enseignant doit prendre ses dispositions au moins 48 heures à l'avance pour recevoir son titre de transports par mail et, s'il ne le fait pas, il serait obligé d'aller à Aigle pour aller chercher ses titres de transports. Maintenant, nous avons fait les démarches auprès des CFF pour passer par internet avec le Business Travel CFF, ce qui permettra de passer commande directement par cette plate-forme et recevoir les billets immédiatement par mail.

S'agissant de la ligne de bus Chessel-Villeneuve, le CODIR est au courant du problème des 15 minutes de retard. Il faut savoir que c'est la direction des écoles qui fixe les horaires des classes et qui regarde avec les bus existants le meilleur moyen pour que les élèves arrivent à l'heure au cours. Nous avons demandé au car postal un récapitulatif depuis le début de l'année scolaire 2024 de tous les retards et tous les problèmes qu'il y a avec ce bus en particulier : 35 arrivées en avance ou à l'heure, 23 arrivées avec une minute de retard, 12 retards de 2 minutes, 14 retards de 3 minutes, un retard de 5 minutes et un retard 6 minutes. Les bus arrivent aux 18 à la gare de Villeneuve et la première sonnerie est aux 20, ce qui ne laisse pas le temps aux élèves de la gare au collège de la Tour-Rouge et lors de la deuxième sonnerie qui est aux 25, le cours doit commencer. La direction des écoles a ordonné aux enseignants de ne pas gronder ou de réprimander les élèves qui viennent de la plaine. L'ASPIHL est là pour financer les transports et pour répondre quand il y a des problèmes. Si la direction des écoles nous demandait un bus supplémentaire, nous ne le refuserions pas et nous le mettrions au budget. M. Sotillo, doyen, a pris la peine de faire plusieurs trajets pour voir comment ça se passait et a eu aussi des contacts avec des parents.

Quant aux messages que nous transférons, c'est toujours signé par le responsable administratif et les réponses sont toujours données par la direction des écoles. L'ASPIHL ne peut pas se permettre de répondre sans avoir la confirmation de la direction des écoles.

Qui dirige, qui décide ? c'est le secrétariat de l'ASPIHL et c'est pas le CODIR qui va répondre aux mails, aux lettres, aux questions etc... mais nous sommes informés, on donne la direction qu'on veut prendre en séance du CODIR et Mme Maliqi qui est la secrétaire du CODIR, quand elle rentre au bureau, elle peut informer le personnel.

- **Mme Borloz** : Les enfants arrivent souvent en retard à cause des horaires de bus inadaptés. Ils arrivent à Villeneuve aux 22 et la première sonnerie a déjà sonné et les autres enfants sont déjà en classe. Pour ceux qui viennent de Chessel, ils doivent encore faire le parcours de la gare au collège Tour-Rouge, passer dans leur casier. Nous ne sommes plus à 2-3 minutes de retard, mais à 7-8 minutes et ils arrivent dans les cours qui ont déjà commencé. Ce problème est seulement pour les élèves de Chessel et en tant que parents, on ne peut faire arriver des enfants en retard où les cours ont déjà commencé, ce qui crée une situation stressante pour eux. J'ai fait part de ces problèmes à l'ASPIHL et à la direction des écoles, on m'a transmis les numéros des bus de tous les transports scolaires avec qui j'ai pris contact et leur réponse a été qu'ils allaient faire le nécessaire. Il faudrait essayer que le bus passe par Chessel au lieu qu'il attende 5 minutes devant la ferme à Stettler à Crebelley et que les enfants puissent arriver à l'heure. La solution c'est que l'école commence 5 minutes plus tard. On peut faire partir des élèves plus vite pour prendre un bus mais pas les faire arriver en retard tous les jours.
- **M. Narbel** : Au niveau de l'ASPIHL, on doit financer ce qui nous est demandé mais maintenant si la direction des écoles, qui a le rôle pédagogique dit que ça va, la seule chose qu'on pourrait faire éventuellement, serait par rapport au bus de Crebelley. Mais selon le car postal, on pourrait perdre 7 minutes avec cette solution et ça paraît difficile. Nous sommes liés à la décision de ceux qui ont l'autorité



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

dans l'enseignement et si, pour eux, ça joue, la seule solution possible c'est d'aller plus haut, à l'ASPIHL, faire un postulat « on veut un bus privé pour les 23 élèves » et modifier le budget. Il y a quelques années, une demande avait été faite pour un bus privé, par contre, le montant passait à 1'100'000 frs au lieu des 300'000 frs. Mais, maintenant, est-ce que la communauté serait d'accord de mettre 600'000 frs de plus pour les 23 élèves qui arrivent 2-3- minutes en retard ? En tant que parents, vous pouvez faire une association et écrire directement à la DGEO pour dire que vous n'êtes pas satisfaits de la réponse de la direction des écoles.

- **M. Lecci** : Un complément d'information concernant le bus qui attend à Crebelley : il avait été mis en place par la commission consultative pour le dédoublement de Noville, parce qu'il n'y avait pas assez de monde dans ce bus à Chessel et qu'il était plein à Noville, d'où ce dédoublement et c'est pour ça que ce bus ne peut pas être étendu à Chessel, sinon l'autre bus de l'horaire serait supprimé.

Un transport privé pour l'UAPE a aussi du retard, la direction des écoles tolère ces légers retards. On essaie chaque année de régler ces problématiques d'horaires.

Le Président donne la parole aux conseillers

- **Mme Robert-Nicoud** : Il faudrait faire une demande de changement d'horaires scolaires.
- **Mme Stettler** : Le CODIR devrait aussi taper du poing sur la table avec le car postal. Je donne l'exemple d'un lundi : tous les élèves de Chessel sont restés en rade parce que le chauffeur, qui a dû attendre un moment, s'est endormi au volant et a loupé la course à 8h01 à Chessel. C'est tous les jours qu'il y a du retard.
- **M. Lecci** : Il n'y a pas que les cars postaux, nous allons faire un courrier aux différents transporteurs.
- **M. Müller** : J'ai vu dans une émission télévisée que certains cantons ou communes vont initier un horaire particulier aux ados parce que leurs cerveaux fonctionnent mieux tard le matin. Un des axes d'intervention, c'est l'Etat qui pourrait changer les horaires pour que les enfants commencent plus tard. Ensuite, il y a les transporteurs, mais c'est compliqué, mais les horaires vont changer le 15 décembre 2024 et, pour finir, c'est les locaux, à Chessel est-ce qu'il reste une ou deux classes ?
- **Mme Stettler** : Une classe d'enfantines 1-2P de 18 élèves qui viennent de Crebelley-Noville et Chessel.
- **M. Rechsteiner** : Pour compléter, le canton désire fermer ces petites classes. A ce jour, il y a Chessel et Noville, mais ce n'est pas la volonté de l'ASPIHL de les fermer, mais seulement du canton.
- **M. D. Karlen** : La situation montre clairement l'impuissance politique et le laxisme de l'école. Pour clore cette discussion et en vertu de l'article 59 du règlement, je dépose une résolution en terme de conclusion à cette interpellation qui a obtenu sa réponse et je vous propose la résolution suivante :

**-Résolution : Le Conseil Intercommunal de l'ASPIHL invite le CODIR à prendre toutes les mesures nécessaires visant à garantir l'arrivée des élèves à l'heure à l'école, soit par une modification des horaires des transports scolaires, soit par une adaptation des horaires scolaires.**

Le Président passe au vote de la résolution :

- Le résolution est acceptée à la majorité par 16 oui et 1 abstention.

### **9. Postulat de Christian Müller sur l'attribution des subventions cantonales relatives aux transports scolaires d'une association intercommunale**

Le Président donne la parole à M. Müller pour la lecture de son postulat.

Le Président donne la parole aux conseillers sur la recevabilité de ce postulat.

- Pas d'intervention

Le Président passe au vote sur la recevabilité de ce postulat

- Le postulat est déclaré recevable à la majorité, par 15 oui et 3 abstentions,.

Le Président explique les 3 possibilités qui existent s'agissant du traitement du postulat :

Si le postulat est jugé recevable. Le Conseil doit ensuite se prononcer sur sa prise en considération.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- 1. Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavisier la prise en considération et le renvoi au CODIR (1 cinquième des membres doit le demander).
- 2. Prise en considération et renvoi au CODIR (éventuellement avec un délai particulier, sinon dans le 12 mois).
- 3. Ne pas prendre en considération.

Le Président donne la parole au CODIR et aux conseillers

- **M. Narbel** : J'apporte une précision pour vous informer que nous nous sommes affiliés au GAS (Groupement des Associations Scolaires). Nous participons régulièrement aux assemblées et à des débats constructifs. Il y a aussi un site internet avec des questions et réponses. Le GAS nous représente auprès du Canton. Ils sont sur cette thématique depuis quelques mois sans aucune réponse pour l'instant. Pour la 2<sup>ème</sup> partie du postulat, on a une clé de répartition enfant
- **M. Müller** : En tant que postulant, je vais suggérer de prendre la 2<sup>ème</sup> option, à savoir la prise en considération et le renvoi au CODIR (éventuellement avec un délai particulier, sinon dans le 12 mois).
- **M. Narbel** : Pour répondre précisément à ce postulat, on doit obligatoirement aussi en discuter avec les responsables de chaque commune. Des réunions sont prévues en début d'année 2025. Certainement qu'on pourra répondre à ce postulat avant les 12 mois.
- **M. D. Karlen** : Les questions de péréquation concernent uniquement les communes et non les associations intercommunales. Les associations intercommunales ne peuvent pas prélever d'impôts, ce qui les exclut des réflexions sur la péréquation. Les subventions mentionnées ne sont que des chiffres dans des tableaux de calcul et non de l'argent réel distribué. Il suggère que le postulant pourrait convertir son postulat en interpellation pour inviter le CODIR à chercher des réponses, bien qu'il ne pense pas que ce soit le bon organe pour donner des impulsions à ce stade.
- **M. Müller** : Les préoccupations concernant la distribution des subventions et la gratuité des abonnements en fonction de la distance, en soulignant les inégalités potentielles, je propose de réfléchir à ces questions pour améliorer la répartition et envisage que cette réflexion puisse ne rien donner ou aboutir à des solutions concrètes.
- **M. Narbel** : Petite précision concernant les abonnements, ils sont donnés aux élèves

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions de ce postulat avant les votes :

**Considérant que la NPIV doit être révisée dans un délai de 5 ans et au vu de ce qui précède, nous demandons au CODIR d'étudier et de rapporter sur :**

- 1) L'intérêt d'attirer l'attention du Canton sur cette incohérence entre des subventions « communalisées » et des compétences « inter-communalisées » .**
- 2) L'intention de l'ASPIHL de demander aux communes qui ont reçu des montants de subventions reçues aux titres de la NPIV (volet transports scolaires) de systématiser le reversement desdites subventions.**

Le Président invite celles et ceux qui souhaitent qu'une commission soit nommée par ce postulat à se manifester en levant la main :

le conseil ne souhaite pas qu'une commission soit nommée

- Dès lors, le Président invite celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat à se manifester en levant la main :

Le conseil accepte à la majorité de prendre en considération ce postulat



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## 10. **Communications du CODIR**

Le Président donne la parole au CODIR pour ses communications.

- **M. Narbel** : Les travaux pour installer les nouveaux pavillons vont commencer et des barrières pour sécuriser l'espace commenceront dès le 25 novembre. Les élèves seront en congé à partir du 13 décembre pour permettre le déplacement du matériel dans les nouvelles classes provisoires. Les travaux de déménagement de la bibliothèque commenceront le 17 décembre et se poursuivront jusqu'au 18 décembre. L'ensemble du processus doit être rapide en raison des congés des entreprises, mais le gros de la construction commencera au début 2025.

## 11. **Divers**

Le Président donne la parole aux Conseillers pour les divers :

- **Mme Robert-Nicoud** : Pendant les examens de certificat d'études secondaires, j'aimerais savoir dans quelle mesure le CODIR ou les personnes responsables justement de ces travaux ont pris en compte la tranquillité des élèves pendant cette période ? Est-ce des aménagements ou des changements de classes pourraient être fait pour qu'ils puissent passer leurs examens dans des bonnes conditions ?
- **M. Narbel** : Selon l'entreprise JPF, le bruit va être vraiment au départ du chantier. Nous avons discuté avec la direction des écoles et des solutions seront trouvées mais des nuisances, il y en aura. Mais pour les examens, il est clair que les élèves seront déplacés dans d'autres classes.
- **M. Zufferey** : Le CODIR s'implique beaucoup pour transmettre les idées à la direction de l'école, mais il est suggéré que la direction assiste directement aux réunions pour mieux comprendre et répondre aux questions sans surcharger le CODIR.
- **M. Weber** : On a eu, il y a une année, une présentation de la directrice des écoles et on s'est fait « retoquer » par le Préfet parce qu'elle n'avait pas le droit de s'exprimer pendant la séance. On avait dû faire la présentation avant la séance.
- **M. Rechsteiner** : Ces questions peuvent être posées au Conseil d'Etablissement et là, il y a un dialogue entre les parents et la direction.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les conseillers-ères à l'apéritif et remercie la commune de Roche pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes et lève la séance à 22h05.

**Au nom du Conseil Intercommunal**

Le Président

La Secrétaire

Maxime Crisinel

Corinne Rey

Rennaz, le 15 mars 2025